

d'importation au Canada avec le détail de leurs correspondances à l'étranger et des produits qui les intéressent. Confidentiels, ces répertoires ne s'adressent qu'aux commissaires du commerce du Canada.

Division de l'agriculture et des pêcheries.—Les principales attributions de cette division sont: 1^o promouvoir le commerce des produits de l'agriculture et de la pêche; 2^o agencer, recevoir et diffuser les renseignements sur l'agriculture et la pêche de pays étrangers; 3^o servir de bureau d'échange de renseignements sur l'agriculture et la pêche pour le ministère de l'Agriculture, le ministère des Pêcheries, la Commission canadienne du blé et d'autres organismes officiels.

En vue d'encourager le commerce, la Division du grain et la Division de l'alimentation et de l'agriculture aident les exportateurs canadiens de produits de l'agriculture et de la pêche à trouver des débouchés dans d'autres pays. Les maisons canadiennes reçoivent des renseignements sur la situation du marché, les besoins de l'étranger, la concurrence, les restrictions relatives au change et à la douane et les autres questions connexes. Les commissaires canadiens du commerce en service à travers le monde sont tenus au fait de certaines questions comme les tendances de la production et des prix au pays, la quantité disponible à l'exportation et les sources d'approvisionnement.

La Division du grain s'occupe spécifiquement des questions qui intéressent le commerce canadien du grain. Elle aide les pays étrangers et les autres acheteurs à se procurer au Canada du blé, de la farine et d'autres céréales. Elle se tient en relation étroite avec les minoteries et en relation quotidienne avec la Commission canadienne du blé.

Les agents des denrées qui s'occupent des bestiaux, des produits de bestiaux, de la viande, des produits laitiers et avicoles, des fruits et légumes et du poisson et des produits du poisson sont en contact avec les établissements et les organismes qui font le commerce de ces denrées. Ils communiquent souvent avec les fonctionnaires des autres ministères intéressés à l'écoulement des denrées que le Canada produit en plus de ses besoins et sont responsables de certains services, comme les normes sanitaires, le classement et l'inspection.

Une foule de renseignements sur l'agriculture et la pêche dans les pays étrangers proviennent des commissaires du commerce du Canada. Ces renseignements, qui exposent les programmes des gouvernements étrangers, les tendances de la production et la situation du marché, sont triés à l'Office des commissaires du commerce et distribués aux ministères de l'État et autres organismes intéressés. *Commerce extérieur* en publie une bonne partie. L'Office des commissaires du commerce compte des fonctionnaires préposés spécialement aux questions intéressant l'agriculture et la pêche. Certains sont postés aux principaux débouchés du Canada et d'autres, dans les pays qui font concurrence au Canada sur le marché mondial, notamment à l'égard du blé, des céréales secondaires, des bestiaux, de la viande et des produits laitiers. Les renseignements fournis par les fonctionnaires agricoles et les autres commissaires du commerce au sujet des questions agricoles à l'étranger sont diffusés au Canada par l'intermédiaire de publications de la Division de l'économie du ministère de l'Agriculture et directement aux producteurs et exportateurs. Les renseignements sur la pêche émanant de l'extérieur sont transmis directement au ministère des Pêcheries, aux ministères provinciaux intéressés, au Conseil des pêches du Canada et aux exportateurs de poisson.

Division des relations commerciales internationales.—Cette division s'intéresse à maints aspects de l'actualité commerciale; ses fonctions varient entre analyser la conjoncture internationale des relations commerciales, seconder le